



SMAEP du Pas des Bêtes
Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du 24 septembre 2024

Date de Convocation
13.09.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 9 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du SMAEP à LAGARRIGUE sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage
27.09.2024

Présent(e)s : Mme CABROL Jacqueline, MM. AZAM Bernard, BATTUT Jean-Louis, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, GARRIGUES Jean-Pierre, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François.

Nbre Délégué(e)s : 16
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s :
Mme MADAULE Christiane (procuration à M. MATHIEU Francis), MM. CUCULLIÈRES David (procuration à M. COLOM Vincent), MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre), PHILIPPOU Didier (procuration à M. BATTUT Jean-Louis), RAYSSÉGUIER Christian (procuration à Mme CABROL Jacqueline), VAUTE Alain (procuration à M. BOULOGNE Fabrice).

Présent(e)s : 10
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Jean-Louis BATTUT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2024-024

Objet : Autorisation donnée au Président de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE et du Département du TARN dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur et du PGSSE.

Le SMAEP DU PAS DES BÊTES exploite un patrimoine technique important. Il est notamment constitué de :

- 369,20 km de réseau d'eau potable et 8571 abonnés.
- 3 ressources en eau potable
- 1 usine de production d'eau potable
- 30 ouvrages de stockage et station de reprise

L'ensemble de ces installations permet d'assurer la production d'environ 1 283 000 M3 d'eau chaque année aux 16 470 habitants du territoire.

Le SMAEP DU PAS DES BÊTES souhaite lancer son Schéma Directeur en Eau Potable à l'échelle de son territoire.

L'objectif étant d'établir un document de planification à l'échelle du territoire du Syndicat permettant de cerner les différents enjeux et de hiérarchiser les investissements à réaliser à court et moyen terme.

Il s'agit donc, en intégrant les opérations planifiées de renouvellement de la réhausse du BARRAGE d'établir le Schéma Directeur d'Eau Potable destiné :

- À mieux appréhender l'état et la vulnérabilité de son alimentation en eau notamment face au changement climatique ;
- À définir, prioriser et à planifier les programmes de mise à niveau des équipements de production et de distribution d'eau potable nécessaires à une amélioration du fonctionnement global du réseau, à sa sécurisation, à la satisfaction des besoins futurs et au respect de la réglementation ;
- À la satisfaction des besoins actuels et futurs de ses collectivités membres (notamment en lien avec l'augmentation démographique du secteur et avec l'évolution éventuelle du périmètre syndical) ;
- À la sécurisation (totale ou partielle, interne ou externe) du système d'approvisionnement,
- À se doter d'un outil de programmation et de priorisation des opérations.

Quatre phases sont prévues afin d'élaborer le Schéma Directeur :

- Phase n°1 : un audit du patrimoine (recueil et analyse des données existantes) ;
- Phase n°2 : des simulations sur le réseau en l'état actuel et futur à partir d'une modélisation hydraulique (associée à une campagne de mesure) et d'une pose de sectorisation complémentaire ;
- Phase n°3 : la réalisation d'une étude technico-économique et comparative de différents scénarii ;
- Phase n°4 : l'établissement du Schéma Directeur, notamment une proposition d'un programme de travaux hiérarchisés et son impact sur le prix de l'eau.

Le SMAEP DU PAS DES BÊTES souhaite engager cette démarche de Schéma Directeur en partie en régie. Les prestations liées à la mise en place de sectorisation complémentaire qui comprennent la fourniture et la pose d'équipements de sectorisation et de télétransmission ont fait l'objet d'un devis de la Société VÉOLIA. La réalisation de la campagne de mesure (20 points de mesures de pression) et la réalisation de la modélisation, ont fait l'objet d'un devis de la Société COMPETECH AQUA.

L'évaluation financière du Schéma Directeur est la suivante :

Phase	Prestation	REGIE SMAEP PAS DES BÊTES	COMPETECH AQUA	VEOLIA
Schéma directeur AEP				
Phase 1	ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC	52 396,25 €	-	-
Phase 2	SECTORISATION COMPLEMENTAIRE- Prestation de suivi de chantier	4 346,43 €	-	-
	SECTORISATION COMPLEMENTAIRE- Fourniture et pose des compteurs	-	-	73 713,00 €
Phase 3	CAMPAGNE DE MESURE ET MODELISATION	9 700,93 €	27 480,00 €	-
Phase 4	SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	20 147,35 €	-	-
	Frais de structures indirect	17 318,19 €	-	-
	Frais de déplacement	1 000,00 €	-	-
	Sous-total HT		27 480,00 €	73 713,00 €
	TVA	104 909,15 €	5 496,00 €	14 742,60 €
	Sous-total TTC		32 976,00 €	88 455,60 €
	Total TTC		226 340,75 €	

Le montant global de cette opération est estimé à :

- SMAEP DU PAS DES BÊTES (opération en régie) : 104 909,15 €
- COMPETECH AQUA : 27 480,00 €HT soit 32 976, 00 €TTC
- VÉOLIA : 73 713,00 €HT soit 88 455,60 €TTC

Soit un total opération de 206 102,15 €HT et 226 340,75 €TTC.

Concernant la sécurité d'alimentation, l'arrêté du 3 janvier 2023 vient préciser l'obligation de réaliser un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau Potable (PGSSE) traitant de la zone de captage de l'eau, la production et la distribution selon les échéances suivantes :

- PGSSE lié à la zone de captage : 12 juillet 2027
- PGSSE lié à la production et la distribution : 12 janvier 2029
- Mise à jour : tous les 6 ans.

Un PGSSE demande à identifier, analyser les risques (court et long terme), définir les mesures de maîtrise de ces risques et leur efficacité sur la durée. Il oblige à une formalisation des process, d'organisation et à la mise en place d'outils de suivi et de capitalisation. La démarche nécessite plusieurs années de travail sollicitant les effectifs internes aidés par un bureau d'étude afin d'aboutir à une formalisation suffisante et concertée.

D'un point de vue opérationnel, les démarches de Schéma Directeur et de PGSSE sont complémentaires.

Le SMAEP DU PAS DES BÊTES souhaite engager cette démarche de PGSSE en partie en régie accompagné par la Société COMPETECH AQUA.

L'évaluation du PGSSE est la suivante :

Phase	Prestation	REGIE SMAEP PAS DES BÊTES	COMPETECH AQUA
PGSSE			
PGSSE	PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DANS LE DOMAINE DE L'EAU (PGSSE)	19 354,96 €	9 600,00 €
	Frais de structures indirect	3 870,99 €	-
	Frais de déplacement	500,00 €	-
	Sous-total HT		9 600,00 €
	TVA	23 725,95 €	1 920,00 €
	Sous total TTC		11 520,00 €
	Total TTC	35 245,95 €	

Le montant global de cette opération est estimé à :

- SMAEP DU PAS DES BÊTES (opération en régie) : 23 725,95 €
- COMPETECH AQUA : 9 600,00 €HT soit 11 520,00 €TTC

Soit un total opération de 33 325,95 €HT et 35 245,95 €TTC

Le plan de financement prévisionnel concernant la réalisation du Schéma Directeur d'Eau Potable et du PGSSE est le suivant :

	Schéma Directeur eau Potable en €HT	PGSSE en €HT	Total Opération en €HT	Subvention AEAG en €HT	Subvention CD 81 en €HT	Auto-financement en €HT
Schéma directeur et PGSSE	206 102,15 €	33 325,95 €	239 428,10 €	119 714,05 €	71 828,43 €	47 885,62 €

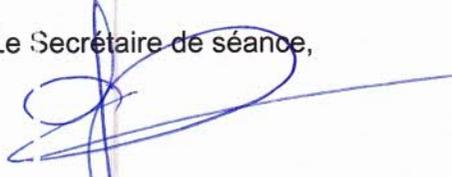
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- Approuve la réalisation du schéma directeur d'eau potable ;
- Approuve la réalisation du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau Potable (PGSSE) ;
- Approuve la réalisation des études de Schéma Directeur et de PGSSE en régie ;
- Approuve le devis de la société COMPETECH AQUA pour un montant de 27 480,00 €HT soit 32 976, 00 €TTC pour la prestation de campagne de mesure et de modélisation pour le schéma directeur d'eau potable et de 9 600,00 €HT soit 11 520,00 €TTC pour l'accompagnement dans la démarche de PGSSE ;
- Approuve le devis de la société VEOLIA pour un montant de 73 713,00 €HT soit 88 455,60 €TTC pour la pose de compteurs de sectorisation dans le cadre du Schéma Directeur d'Eau Potable ;
- Sollicite l'attribution de subventions auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne et du Conseil Départemental du TARN dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'eau potable et de la réalisation du PGSSE ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- Autorise Monsieur le Président, à signer l'ensemble des documents et d'une façon générale à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette opération ;
- Autorise Monsieur Le Président ou son Représentant à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

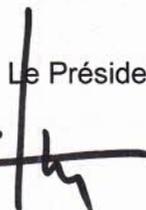
Le Secrétaire de séance,



Jean-Louis BATTUT,



Le Président,



Vincent COLOM